

Santé et sécurité au travail: protection contre les agents cancérigènes et mutagènes (2ème modif. directive 90/394/CEE)

1998/0093(SYN) - 25/01/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission considère le texte de la position commune comme globalement satisfaisant au regard de la position du Parlement européen.